



## **CAMEROON**

# **FORMULAIRE TECHNIQUE POUR LA PRÉSENTATION D'UN CAS**

## **Chapitre I – Caractéristiques du Cas**

### **1. Organisation(s) ou groupe(s) responsable(s) de la présentation du cas**

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED – Amis de la Terre Cameroun)

### **2. Nom de l'entreprise et/ou du consortium mis en cause.**

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm). Elle fait partie du Groupe Socfin.

### **3. Lieu de l'opération où les événements liés à l'accusation ou au cas se sont produits**

Socapalm détient 6 concessions pour la production industrielle d'huile de palme, d'une superficie totale de 58 063 hectares, et produit presque la moitié de l'huile de palme du Cameroun. Les plantations sont situées à Kienke, Mbambou, Mbongo, Eseka, Edea et Dibombari. La concession d'Eseka est exploitée par des petits propriétaires.<sup>1</sup> Environ 34 700 hectares ont été plantés.<sup>2</sup>

## **Chapitre II – Caractéristiques de l'entreprise / Consortium**

### **1. Pays où l'entreprise a son siège social / siège principal (s'il s'agit d'une société transnationale)**

Socapalm a son siège à Douala, au Cameroun. Socfinaf et Socfin, propriétaires de Socapalm, sont des sociétés luxembourgeoises. Leurs principaux actionnaires sont basés en Belgique et en France.

### **2. Détention du capital de la société**

Vous trouverez dans l'Annexe 1 une carte de la chaîne d'investissement.

Socfin SA. (Société Financière des Caoutchoucs) est une société luxembourgeoise cotée en bourse au Luxembourg. Elle gère un portefeuille d'investissements centré sur les plantations de palmier à huile et d'hévéas en Afrique et en Asie du Sud-est. Socfinaf est une filiale de Socfin dont elle détient 58,85% des parts. Elle est cotée en bourse au Luxembourg. Socapalm est une entreprise de plantation camerounaise et filiale de Socfinaf, dont elle possède 67,46% des parts, tandis que le gouvernement camerounais détient la plupart des actions restantes (22,36%).<sup>4 5</sup>

<sup>1</sup> Socfin, "Key financial data", p. 2, site visité en mars 2020. [https://www.socfin.com/sites/default/files/2020-01/2019%2006%2001%20Données%20financières%20clés\\_Invest\\_Socfinaf\\_ENG.pdf](https://www.socfin.com/sites/default/files/2020-01/2019%2006%2001%20Données%20financières%20clés_Invest_Socfinaf_ENG.pdf).

<sup>2</sup> Socfin, "Socapalm," site visité en août 2020. <https://www.socfin.com/en/locations/socapalm>.

<sup>3</sup> Socfin, "Key financial data" p. 2, site visité en mars 2020. [https://www.socfin.com/sites/default/files/2020-01/2019%2006%2001%20Données%20financières%20clés\\_Invest\\_Socfinaf\\_ENG.pdf](https://www.socfin.com/sites/default/files/2020-01/2019%2006%2001%20Données%20financières%20clés_Invest_Socfinaf_ENG.pdf).

<sup>4</sup> <https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-12/2018%2011%20Socfinaf%20-%20Charte%20de%20gouvernance.pdf>.

<sup>5</sup> Socfin, "Socapalm". Site visité en août 2020. <https://www.socfin.com/en/investors/socapalm>.

Les opérations de Socapalm sont financées au moyen d'une combinaison de financement par actions et par dette, obtenue par ses sociétés mères. Socapalm est une des trois sociétés cotées à la bourse de Douala. La propriété de Socfin est répartie en gros 50-50 entre les groupes Bolloré et Fabri. Le principal actionnaire est le Belge Hubert Fabri, avec 54,24%. Le groupe français Bolloré est un des principaux actionnaires du groupe Socfin (16,9 + 21,84%) et de ses filiales, Socfinasia (22,3% et Socfinaf (7,81+0,45%).<sup>7</sup> Il y a eu de nombreux autres rapports entre le groupe Bolloré et Socfin, dont les postes de Vincent Bolloré en tant que directeur et représentant permanent de Socfin et de ses filiales.<sup>8</sup>

La banque d'État belge Belfius a retiré un fonds (Value Square Fund Equity World) de son portefeuille d'assurances, qui a investi des millions dans Socfin en 2019,<sup>9</sup> suite aux questions d'un journaliste.<sup>10</sup> En 2020, la société d'investissement néerlandaise Robeco a inscrit Socapalm, Socfinaf, SOGCB et Socfinasia sur sa liste d'exclusion pour comportement controversé.<sup>11</sup>

Parmi les actionnaires importants de Bolloré figurent quelques-uns des plus grands gestionnaires d'actifs du monde, dont Vanguard et BlackRock qui détiennent respectivement 1,02% et 0,67% des parts de Bolloré. BNP Paribas Asset Management (France) et Legal&General (Royaume-Uni) détiennent aussi des actions.<sup>12</sup> Vingt fonds de pension ont des actions de Bolloré, dont le Fonds de pension gouvernemental – Norvège (0,88%), malgré ses directives qui restreignent les investissements associés à de graves violations des droits humains et de graves dégâts à l'environnement.<sup>13</sup> En 2019, le fonds de pension néerlandais PFZW (Pensioenfond Zorg en Welzijn) détenait des actions chez Bolloré pour une valeur totale de 2,8 millions d'euros.<sup>14</sup>

### 3. Pays dans lequel la société mère exerce ses activités (s'il s'agit d'une STN)

Par l'intermédiaire de Socfinaf, Socfin a des plantations de palmiers à huile et d'hévéas au Liberia, au Ghana, au Nigeria, à São Tomé et Príncipe, en RDC, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Par l'intermédiaire de Socfinasia, Socfin a des plantations en Indonésie et au Cambodge. Toute une série d'entreprises financières et de services font partie du groupe Socfin et sont basées au Luxembourg, en Suisse et en Belgique.<sup>15</sup>

### 4. Pays où l'entreprise est enregistrée

Socapalm est légalement enregistrée au Cameroun.

## Chapitre III – Argumentation générale du Cas

Le Cameroun est en train de perdre ses forêts à un rythme alarmant qui n'a cessé de s'accroître ces dernières décennies. De 2001 à 2019, le Cameroun a perdu 1,32 millions d'hectares de son couvert forestier, dont près de la moitié consiste en forêts humides primaires.<sup>16</sup> Les plantations de matières premières agricoles sont un facteur déterminant du déboisement<sup>17</sup> et des violations des droits humains qui ont lieu au Cameroun. L'expansion des plantations de matières premières agricoles a lieu à proximité de zones importantes pour la protection de la biodiversité, comme la forêt Ebo, le parc national Douala Edea et Campo Ma'an.

En raison du manque de transparence dans les accords de concession, la superficie exacte des plantations industrielles de palmiers à huile au Cameroun n'est pas connue. Dans la Matrice d'affectation des terres figurent 28 contrats concernant 775 884 hectares, dont la grande majorité pour le palmier à huile. Les zones demandées ou en concession pour le développement de plantations au Cameroun comprennent des zones densément boisées, des concessions d'exploitation forestière abandonnées dans le domaine forestier permanent, et des zones où se superposent plusieurs types de droits et de permis, y compris les terres coutumières des communautés locales et des peuples autochtones.

<sup>6</sup> Commission de Surveillance du Secteur Financier, "Notification of major holdings," pg. 3, February 1, 2017. <https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-12/2017%2001%2002%20D%C3%A9claration%20de%20transparence%20d%27Administration%20and%20Finance%20Corporation%20Afico%20sur%20titres%20SOCFIN.pdf>

<sup>7</sup> Socfin, "Investors," Accessed August 2020. <https://www.socfin.com/en/Investors/socfin>

<sup>8</sup> [https://www.bollore.com/bollo-content/uploads/2019/05/4.1.bollore\\_ddr\\_2018\\_gb\\_mel\\_16-05-19.pdf](https://www.bollore.com/bollo-content/uploads/2019/05/4.1.bollore_ddr_2018_gb_mel_16-05-19.pdf)

<sup>9</sup> <https://www.value-square.be/media/3085-v4-vasq-20191231met-coupon.pdf> accessed 13th October 2020

<sup>10</sup> <https://www.apache.be/2020/04/30/veen-beleggingen-meer-via-belfius-in-socfin-aandeel/?sh=116ecfbf2e4ca22edd880-997090934> site visité le 13 octobre.2020.

<sup>11</sup> <https://www.robeco.com/docm/docu-exclusion-policy-and-list.pdf>

<sup>12</sup> Bloomberg financial terminal, consulté en juin 2020.

<sup>13</sup> Norges Bank Investment Management, "Equities," site visité en août 2020. <https://www.nbim.no/en/the-fund/holdings/holdings-as-at-31.12.2019/?fullsize=true>

<sup>14</sup> <https://www.pfzw.nl/over-ons/zo-beleggen-we/waar-in-we-beleggen/transparantielijst-aandelen.html>

<sup>15</sup> [https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-12/2018%20v011%20Socfin%20-%20Charte%20de%20gouvernance\\_0.pdf](https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-12/2018%20v011%20Socfin%20-%20Charte%20de%20gouvernance_0.pdf)

<sup>16</sup> Global Forest Watch, Cameroon Country Profile, [www.globalforestwatch.org](http://www.globalforestwatch.org), accessed 13th October 2020

Le palmier à huile est une espèce indigène d'Afrique centrale, et il a été cultivé pendant des siècles dans les fermes et les forêts communautaires. Au Cameroun, la production artisanale d'huile de palme a été négligée ; d'après le CED et d'autres organisations de la société civile, il faut investir beaucoup plus pour améliorer les capacités techniques et financières et la performance environnementale des petits exploitants du secteur. Les organisations de la société civile du Cameroun préfèrent le modèle des petites exploitations de base communautaire aux grandes concessions industrielles, parce que le modèle de base communautaire permet de diminuer le risque de violation des droits et de mieux garantir que les bénéfices reviendront aux communautés, plutôt qu'à des multinationales.

La lutte et la résistance des communautés et des peuples autochtones qui subissent les effets négatifs des activités de Socapalm au Cameroun sont bien documentés. Ces effets vont de la violation des droits humains à des dégâts environnementaux, comme la pollution et le déboisement, et portent atteinte également aux moyens d'existence de la population.<sup>18</sup> En réponse à la résistance de la société civile, Bolloré, Socfin et Socapalm ont intenté plus de 20 procès contre des journalistes, des médias et des ONG pour étouffer l'opposition.<sup>19</sup> En décembre 2019, des ONG et des militants ont été appelés à comparaître devant un juge instructeur en raison d'une plainte en diffamation présentée par Socfin.<sup>20</sup> Cette activité répressive tranche avec les communications de ces mêmes sociétés concernant leurs activités de durabilité, leurs engagements sociaux et leur ambition d'obtenir la certification RSPO.

Dans plusieurs régions où Socapalm possède des plantations industrielles l'espace vital des communautés est très réduit et les gens ont du mal à assurer leur subsistance. Les luttes pour la terre et les ressources s'intensifient, attisées par les longs retards dans la redistribution de terres. En 2002, Socapalm a repris les plantations du gouvernement ; en 2005, un addenda a été signé pour rendre 20 000 hectares à l'État. Une partie de cette superficie devait être redistribuée aux communautés, mais elle ne l'a pas été. En plus, très souvent les populations locales ne sont pas informées des limites des plantations et ne savent donc pas si leurs champs sont à l'intérieur ou à l'extérieur.

La société civile camerounaise a aidé activement les communautés locales et les peuples autochtones à protéger leurs droits et à recevoir réparation et indemnisation. Par exemple, Synaparcam (Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun) est une organisation de base communautaire à laquelle participe un groupe organisé de femmes. Elle a été constituée pour unir les communautés établies autour des plantations de Socapalm.<sup>21</sup>

Une coalition internationale d'ONG fait campagne pour mettre en lumière les violations de droits et les dommages à l'environnement provoqués par les propriétaires des plantations, et pour faire que les actionnaires et les financiers de Socapalm en rendent des comptes.<sup>22</sup> Des tactiques telles que des procès, la présentation de plaintes formelles et le renforcement des capacités mutuelles ont été employées pendant plus d'une décennie. Suite à une plainte déposée par des ONG en 2010, les Points de Contact National de l'OCDE pour la Belgique et la France ont signalé que Socapalm n'était pas en train de respecter les normes de l'OCDE. En janvier 2020, le représentant national de l'OCDE pour les Pays-Bas a accepté une plainte contre la banque néerlandaise ING. La plainte fait référence à des procès et des jugements préalables contre Socfin, où malgré les recommandations de l'OCDE la situation sur le terrain ne s'est pas améliorée de manière significative, tandis que la banque ING continue de financer Socfin et de contribuer par là aux dégâts en cours.<sup>23</sup> En mai 2019, un groupe d'ONG a engagé des poursuites en France contre Bolloré pour n'avoir pas respecté les engagements pris en 2013 pendant la médiation assurée par l'OCDE pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les plantations de Socapalm.<sup>24</sup>

---

<sup>17</sup> <http://www.euredd.efi.int/cameroon>, site visité le 24 septembre 2019.

<sup>18</sup> <https://www.projet-react.org/fr/rapport-de-developpement-insoutenable/>  
<https://www.fian.be/Landgrabbing-by-SOCFIN-in-Sierra-Leone-documentation?lang=en>.

<sup>19</sup> <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/240118/face-aux-poursuites-baillons-de-bollore-nous-ne-nous-tairons-pas>

<sup>20</sup> <https://www.fian.be/Des-ONG-de-solidarite-Nord-Sud-et-de-defense-des-droits-humains-denoncent-les-1373?lang=fr>

<sup>21</sup> <https://www.facebook.com/synaparcam/>

<sup>22</sup> <http://greenwash-ing.be/>

<sup>23</sup> <https://en.milledefensie.nl/news/friends-of-the-earth-groups-complaint-against-ing-group-admissible-declares-oecd-201cing-has-been-ignoring-abuses-in-the-palm-oil-sector-for-years201d>

<sup>24</sup> <https://www.asso-sherpa.org/palm-oil-in-cameroon-the-bollore-group-sued-by-ngos-in-an-unprecedented-legal-action>

Socfin est membre de la RSPO depuis 2004. Bien que la société possède 22 propriétés de palmiers à huile réparties dans le monde entier, seules quelques-unes, en Indonésie, sont certifiées. La certification de la plantation d'Okomu au Nigeria a été délivrée en 2020. Les membres de la RSPO n'ont pas l'obligation stricte de faire certifier leurs plantations, et ils ne s'engagent qu'à mettre en place un plan d'action pour se conformer au Code de conduite de la RSPO. Les tentatives préalables de Socapalm ont échoué. Socfin essaie maintenant d'avoir toutes ses plantations certifiées d'ici 2021,<sup>25</sup> et une inspection prévue pour Socapalm en novembre 2020 a été suspendu.<sup>26</sup> En 2017, Socfin a publié une politique sur la gestion responsable de ses plantations, qui inclut la protection des écosystèmes de haute valeur de conservation et contenant des réserves élevées de carbone, et des engagements concernant les droits humains et la transparence. Cette politique est applicable à toutes les opérations et à tous les fournisseurs de Socfin, y compris Socapalm.<sup>27</sup>

## Chapitre IV – Impacts : Violations des droits des peuples et destruction de l'environnement

### 1. Quels sont les principaux impacts des activités de l'entreprise sur le lieu où l'accusation est portée ?

La violation des droits, la pollution, la déforestation et d'autres atteintes à l'environnement dans les plantations de Socapalm ont été bien documentées.

Greenpeace a dénoncé en mai 2016 que Socapalm avait commencé à défricher dans une nouvelle zone de la concession Mbambou-Mbimbe, mettant en danger des centaines d'hectares de forêt et de zones humides, dont une bonne partie contiennent des zones de haute valeur de conservation.<sup>28</sup> Apparemment, Socapalm a arrêté le défrichage, mais la dégradation des forêts a continué parce que les nouvelles routes construites par l'entreprise facilitent l'accès à la zone. Les rapports du CED, basés sur des recherches et des interviews sur le terrain effectuées en 2018, signalent que la coupe d'arbres pour la production de bois et de charbon est très répandue. L'entreprise en est forcément au courant, puisque la route pour sortir le bois ou le charbon traverse plusieurs campements de travailleurs et points de contrôle. Aucune publication officielle ne mentionne des droits de coupe concernant cette région, de sorte que l'extraction est très probablement illégale. Or, du fait de ses politiques actuelles et pour obtenir la certification RSPO d'ici 2021,<sup>29</sup> Socapalm est obligée de préserver les forêts à haut stock de carbone et de grande valeur de conservation.

D'autre part, de nombreux rapports confirment que Socapalm est en train de s'appropriier tout simplement les terres des villageois. Comme le signale The Guardian en 2015, les villageois de la région de Dibombari ont protesté contre l'invasion de terres qu'ils affirment leur appartenir. Ils ont construit des barricades pour empêcher les travailleurs de traverser leurs terres.<sup>30</sup> Un rapport de 2018 de la journaliste Madeleine Ngeunga et de FERN fait état des plaintes de nombreux villageois dont les terres ont été confisquées par Socapalm, les empêchant ainsi de tirer profit des fruits de palmier qui leur appartiennent légitimement. Un homme interviewé par FERN a dit : « Ils [Socapalm] disent que notre terre se trouve dans la concession de Socapalm. Cependant, cette terre appartient à mon grand-père. Tout ce que nous avons fait c'est rénover la maison.<sup>31</sup> La preuve ? Voici les tombes de mes ancêtres, construites ici bien avant ma naissance. » L'ONG ReAct rapporte qu'il ne reste plus assez de forêt pour ramasser du bois, chasser, cueillir des plantes médicinales ou se procurer des matériaux de construction.<sup>32</sup>

Lors de la privatisation de la plantation actuelle de Socapalm après 2000, le gouvernement s'est engagé à rendre des milliers d'hectares aux communautés locales, mais à ce jour un peu plus de 100 hectares seulement leur ont été restitués. Les limites des concessions ne sont pas claires pour les communautés, et leur espace de vie ne leur suffit pas à cause de l'empiètement des plantations. Les gens ne savent pas quelles terres leur ont été restituées, ils ne savent pas non plus si leurs terres coutumières et leurs fermes sont à l'intérieur des concessions ou non. En mai et juin 2018, le CED a recueilli plus de 200 témoignages des membres des communautés locales ; les principaux conflits d'ordre foncier qui ont été signalés sont les suivants :

<sup>25</sup> [https://rspo.org/view-acop-pdf/oil-palm-growers/Socfin\\_SA-ACOP2018.pdf](https://rspo.org/view-acop-pdf/oil-palm-growers/Socfin_SA-ACOP2018.pdf)

<sup>26</sup> [https://www.rspo.org/uploads/default/pnc/RSPO\\_SOCFIN\\_Socie%CC%81te%CC%81\\_Camerounaise\\_de\\_Palmeriales\\_SOCAPALM\\_MBONGO\\_Stakeholder\\_Notification\\_v2\\_FRE\\_021020.pdf](https://www.rspo.org/uploads/default/pnc/RSPO_SOCFIN_Socie%CC%81te%CC%81_Camerounaise_de_Palmeriales_SOCAPALM_MBONGO_Stakeholder_Notification_v2_FRE_021020.pdf)

<sup>27</sup> [https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-11/2017\\_03\\_22\\_Politique\\_gestion\\_responsable.pdf](https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-11/2017_03_22_Politique_gestion_responsable.pdf)

<sup>28</sup> Greenpeace, May 2016, Africa's forests under threat: Socfin's plantations in Cameroon and Liberia, [https://secured-static.greenpeace.org/france/PageFiles/266171/Brief\\_Socfin-Liberia-Cameroun\\_Greenpeace.pdf](https://secured-static.greenpeace.org/france/PageFiles/266171/Brief_Socfin-Liberia-Cameroun_Greenpeace.pdf)

<sup>29</sup> <https://www.socfin.com/fr/certifications>, site visité le 25 septembre

<sup>30</sup> Schneider, THE GUARDIAN, 2015, "The palm oil company at the centre of a bitter land rights struggle in Cameroon." <https://www.theguardian.com/sustainable-business/2015/jul/27/palm-oil-boom-cameroon-land-ownership-protest>

<sup>31</sup> Fern, Speaking truth to power: The village women taking on the palm oil giant, septembre 2018, p. 8, <https://fern.org/takingonthepalmoilgiant>

<sup>32</sup> Re-Act, "Le Combat des sans terre," <https://www.projet-react.org/fr/bollore-presentation>.

- le manque d'espace suffisant pour les cultures de subsistance dans les plantations de Kienké, Mbonjo et Mbambou,
- la multiplication des conflits entre les immigrants et la population locale dus au manque de terre,
- la diminution de la productivité parce que les sols s'épuisent plus vite à Kienké et Mbambou,
- la perte des moyens d'existence traditionnels, surtout pour les Bagyeli autochtones près de Kilombo, parce qu'ils n'ont plus accès à la forêt,
- les zones humides sont plantées de palmiers, ce qui pollue l'eau et détruit les sources d'eau

FERN rapporte aussi que les villageois ont été empêchés d'aller sur leurs propres champs lorsque, pour ce faire, ils doivent traverser les plantations de Socapalm. Beaucoup d'entre eux ont planté leurs palmiers à l'extérieur des plantations mais, après la privatisation de Socapalm, ils ont dit que les gardes de sécurité de l'entreprise les empêchent de traverser les plantations pour se rendre à leurs fermes, parce qu'ils croient qu'ils volent des fruits de palmier dans les concessions de l'entreprise.

Le Mouvement pour les forêts tropicales (WRM) signale dans un rapport de 2018 que l'intimidation des membres de la communauté de la part de Socapalm et même la violence à leur encontre ont continué, de plus en plus de la part de personnel militaire.<sup>33</sup> Au printemps 2019, des membres des communautés de la zone de Dibombari ont envoyé une lettre à Socapalm pour dénoncer des attaques contre les femmes, dont la confiscation de terres, des dégâts matériels, des atteintes à la paix et à la vie privée, et des attaques sexuelles.<sup>34</sup>

En décembre 2019, un nouveau contrat a attribué à Safacam (le groupe Socfin au Cameroun) 2 261 hectares supplémentaires pour élargir une plantation dans le voisinage immédiat du Parc national Edéa à Douala. Aucune étude concernant les HCS et HCV n'a été publiée encore, et on ne sait pas si le processus pour le FPIC a été complété ou s'il y a des terres en litige ; or, d'après sa nouvelle politique Socfin est obligée de faire tout cela.

En mai 2020, un documentaire de la RTBF s'étend sur les violations des droits du travail, dont des salaires extrêmement bas, sur l'emploi de produits chimiques dangereux sans protection, et sur le travail des enfants dans la plantation de Socapalm à Dibombari. Un employé de Socapalm nie que l'on emploie des mineurs, mais un autre dit que cela peut arriver dans le cas des sous-traitants. Les journalistes ont détecté aussi que l'eau et les terres communautaires étaient polluées par les eaux usées de l'usine.<sup>36</sup>

En juin 2020, Mongabay a rendu compte d'une décennie de résistance communautaire contre des problèmes non résolus, dont les droits fonciers, les mauvaises conditions des logements pour les travailleurs, la pollution et le faible taux d'intégration de la population locale au personnel de l'entreprise.<sup>37</sup>

## 2. Dans les impacts mentionnés ci-dessus, quelle a été l'implication de l'entreprise ?

Socapalm opère les plantations industrielles de palmiers à huile et travaille avec des sous-traitants pour certaines activités.

## 3. Qui a été principalement ou différemment affecté par les activités de l'entreprise?

Tous les travailleurs et communautés sont touchés. On a trouvé que les autochtones et les femmes subissaient des contraintes et des impacts particuliers sur leurs droits et leurs moyens de subsistance.

<sup>32</sup> World Rainforest Movement, "Cameroon: Local women besieged by the military, guardians of the palm oil plantations of SOCAPALM," 7 March 2018, available at <https://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/cameroon-local-women-besieged-by-the-military-guardians-of-the-palm-oil-plantations-of-socapalm>

<sup>33</sup> Community letter, "Nous avons aussi droit à la vie," to the Director General of Socopalm, Doula, Spring 2019

<sup>34</sup> <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/29523/en.html/palmier-huile-hevea-2-000-hectares-de-plus-pour-un>

<sup>35</sup> RTBF, 2 May 2020, Belfius: huile de palme, mineurs exploités et pollution dans un fonds durable, [https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail\\_belfius-huile-de-palme-mineurs-exploites-et-pollution-dans-un-fonds-durable?id=10493768](https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail_belfius-huile-de-palme-mineurs-exploites-et-pollution-dans-un-fonds-durable?id=10493768)

<sup>36</sup> [https://news.mongabay.com/2020/06/if-they-take-our-lands-well-be-dead-cameroon-village-battles-palm-oil-giant/?fbclid=IwAR28zcgk7wKbj2DQBOZh-QKW5\\_e87lkmqZFLdo0fr8HCdCW69P3S0uwig](https://news.mongabay.com/2020/06/if-they-take-our-lands-well-be-dead-cameroon-village-battles-palm-oil-giant/?fbclid=IwAR28zcgk7wKbj2DQBOZh-QKW5_e87lkmqZFLdo0fr8HCdCW69P3S0uwig) accessed 13th October 2020

<sup>37</sup> [https://news.mongabay.com/2020/06/if-they-take-our-lands-well-be-dead-cameroon-village-battles-palm-oil-giant/?fbclid=IwAR28zcgk7wKbj2DQBOZh-QKW5\\_e87lkmqZFLdo0fr8HCdCW69P3S0uwig](https://news.mongabay.com/2020/06/if-they-take-our-lands-well-be-dead-cameroon-village-battles-palm-oil-giant/?fbclid=IwAR28zcgk7wKbj2DQBOZh-QKW5_e87lkmqZFLdo0fr8HCdCW69P3S0uwig), site visité le 13 octobre 2020.

#### 4. Quelles stratégies l'entreprise a-t-elle utilisées pour légitimer ses actions ou réprimer la résistance ?

- L'adhésion à la RSPO et les tentatives de certification de ses plantations (voir plus haut) pour 'blanchir' la situation des plantations. Socfin tente d'obtenir la certification RSPO, et a fait l'objet d'un audit pour plusieurs de ses plantations, y compris celles du Cameroun, en 2020. Les communautés locales et la société civile ont déposé des lettres et des plaintes auprès de l'organisme de certification RSPO SCS Global, pour défaut de consultation<sup>38</sup>
- Plus de 20 poursuites SLAPP, procès qui visent à censurer, intimider et bâillonner les critiques, ont été intentés contre des journalistes, des militants et des organisations de la société civile.
- Des tactiques visant à 'diviser pour régner' au sein des communautés, telles que le 'recrutement' des leaders : des membres de la communauté ont fait savoir au CED que des leaders de la communauté avaient été contactés par des employés de Socapalm pour qu'ils travaillent pour l'entreprise. Certains auraient reçu des sommes d'argent, de façon indirecte, pour avoir accepté l'offre. Ces membres de la communauté affirment qu'ils ont refusé l'offre d'emploi parce que cela aurait équivalu à abandonner la cause commune, à se ranger du côté d'une entreprise qui ne s'occupe pas des droits, des besoins et des intérêts des communautés riveraines.
- Des pressions sur le gouvernement et les autorités locales.
- Violence et intimidation à l'égard de la population, de plus en plus souvent exercées par du personnel militaire.<sup>39</sup>
- Suite à des pressions de Socfin, la banque ING est revenue sur ses engagements préalables de cesser de financer l'entreprise.<sup>40</sup>

## Chapitre V – Stratégies de résistance : Niveau local et national

### 1. Quelles stratégies de résistance les organisations sociales et les communautés affectées ont-elles adoptées sur le lieu d'exploitation de l'entreprise ?

Du niveau local au niveau national : renforcement mutuel des capacités concernant les droits, les talents de négociation, le consentement préalable, libre et en connaissance de cause, la recherche et la documentation de preuves. Les problèmes de droits fonciers et de droits des utilisateurs sont signalés à l'entreprise et aux autorités locales et nationales, ainsi qu'aux médias.

Du niveau local au niveau mondial : des plaintes ont été déposées en 2010 et en 2019 au nom des communautés locales auprès des représentants de l'OCDE en Europe, avec l'appui de la société civile du Cameroun. Des campagnes publiques incluant des recherches, des visites aux médias, du lobbying et des stratégies de sensibilisation, au sujet des financiers et des propriétaires de Socapalm, pour exposer les dommages à l'environnement et exiger des politiques meilleures, des indemnisations et des réparations. Le cas est aussi un exemple des problèmes généralisés que comportent les plantations industrielles dans le système des concessions, et il est donc utilisé pour exiger l'application des lois internationales sur les droits humains, comme le Traité de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme, pour mettre en lumière le besoin de réglementer le secteur financier, le besoin de réglementation obligatoire sur la diligence requise en matière de droits humains, et pour exposer les faiblesses des initiatives volontaires où dominent les entreprises, comme la RSPO.

### 2. Un cas a-t-il été présenté devant un tribunal local, national ou international ?

En mai 2019, en France, un groupe d'ONG a engagé des poursuites judiciaires contre Bolloré pour cause de non-respect des engagements pris en 2013, lors de la médiation de l'OCDE pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les plantations de Socapalm. Des dizaines de paysans camerounais ont rejoint un autre procès intenté par des agriculteurs cambodgiens à Paris contre Bolloré, avec l'aide de l'avocat Fyodor Rilov.<sup>41</sup>

Le WRM rapporte que « [l]es femmes reconnaissent le pouvoir de la compagnie seulement parce que les décisions de justice rendues en faveur de ces femmes abusées n'ont jamais été exécutées. L'exemple le plus connu est celui d'une femme qui a perdu son enfant par suite d'un avortement parce qu'elle a été tabassée par les gardes de la SOCAPALM, il y a de cela 6 ans. Au tribunal de Mbanga, la dame a eu gain de cause. Mais la SOCAPALM a interjeté appel et le procès se poursuit dans un tribunal de Douala, la capitale économique du Cameroun. La prochaine audience se tiendra le 23 mars 2018 ». <sup>42</sup> Selon les dernières nouvelles fournies par SYNAPARCAM, la décision du juge a abaissé les sanctions qui étaient exigées. L'amende a été réduite et la peine d'un an de prison a été annulée. La femme n'a pas reçu de copie officielle de ce jugement.

<sup>38</sup> MALOA (6th november 2020) Press statement on the RSPO certification process in Sierra Leone, [https://twitter.com/GRAIN\\_org/status/1328684819073609728?s=20](https://twitter.com/GRAIN_org/status/1328684819073609728?s=20) & Milieudefensie (2 November 2020) Internal document, complaint filed with SCS Global & JVE (21 October 2020) Letter to SCS Global on RSPO consultation

<sup>39</sup> Voir plus haut la note 32.

<sup>40</sup> <https://www.fairfin.be/nl/actueel/nieuws/2019/04/ing-belgie-volhardt-medeplichtigheid-aan-landroof-en>

<sup>41</sup> <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29583>

<sup>42</sup> Voir plus haut la note 32

Les ONG ont rapporté des violences physiques contre des membres de la communauté commises par les gardes d'Africa Security, la société engagée par Socapalm pour protéger ses plantations. Les membres de la communauté ont déposé au tribunal des plaintes contre l'entreprise et en 2012, au cours de l'instance à ce sujet à l'OCDE, des gardes de sécurité d'Africa Security ont été déclarés coupables de violences contre des membres de la communauté, dont une femme.

**3. Existe-t-il des preuves de l'influence et de l'emprise des entreprises qui ont joué un rôle contre les intérêts des personnes touchées ? Comment décririez-vous la relation de l'entreprise avec le gouvernement local / national ?**

AUCUNE PREUVE.

**4. La société a-t-elle déposé une plainte contre le gouvernement, en utilisant le RDIE (système de règlement des différends entre investisseurs et États) ou d'autres mécanismes de règlement des différends, auprès du CIRDI et d'autres tribunaux ? Quel en a été le résultat ?**

PAS D'INFORMATION DISPONIBLE.

**5. La société a-t-elle déposé une plainte ou pris d'autres mesures contre un organisme communautaire ou des militants communautaires ?**

Oui, voir plus haut l'information sur les procès SLAPP.

**6. Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la justice pour les communautés affectées ?**

Des obstacles financiers et techniques.

## **Chapitre VI – Contexte mondial : politiques, acteurs, États et institutions et cadres nationaux/internationaux pertinents pour le cas**

**1. Quels sont les instruments internationaux officiels et/ou les déclarations internationales qui sont ignorés ou violés par l'entreprise accusée ?**

Les violations se rapportent, entre autres, à la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, à la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU, à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de l'ONU, aux Principes directeurs de l'OCDE, aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux Principes et critères de la RSPO, et aux ODD.

**2. Quelles sont les institutions nationales et internationales qui facilitent l'entrée et le fonctionnement de cette entreprise / consortium ?**

La Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) accepte Socfin.

La fondation Earthworm, une société de conseil britannique, a accepté Socfin en tant que membre en 2017 et lui offre de ce fait son label de qualité.<sup>43</sup>

**3. L'entrée de l'entreprise dans le pays a-t-elle été facilitée par les politiques des institutions financières internationales ?**

Dans les années 1970 et 1980 la Banque mondiale a financé Socapalm pour le développement de plantations industrielles de palmiers à huile et des installations de traitement.<sup>44</sup>

Socapalm a été privatisée en 2000 dans le cadre des mesures d'ajustement structurel recommandées par la Banque mondiale et le FMI. L'institution allemande de développement financier DEG a depuis longtemps des rapports avec Socfin. Elle a financé depuis les années 1990 plusieurs projets de petits exploitants au Cameroun.<sup>45</sup>

<sup>43</sup> <https://www.earthworm.org/members/socfin><sup>42</sup> <https://www.earthworm.org/members/socfin>

<sup>44</sup> <http://documents.worldbank.org/curated/en/docsearch/projects/P000336>

<sup>45</sup> <https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-12/2015%2008%2020%20Cooperation%20with%20DEG.pdf>

#### 4. Quels mécanismes ou instruments ces institutions financières ont-elles utilisés pour faciliter l'entrée de la société ?

VOIR CI-DESSUS

#### 5. S'il s'agit d'une société transnationale, quelle a été la position du gouvernement du pays d'origine de la société ? A-t-elle facilité l'entrée de la société dans le pays où elle est dénoncée ?

POINT D'INFORMATION DISPONIBLE

#### 6. Dans le lieu où l'entreprise est dénoncée, les autorités nationales et locales ont-elles favorisé l'entreprise en apportant des modifications à la législation ? Ces changements sont-ils liés à l'impunité avec laquelle l'entreprise agit ? Quelle a été la position du gouvernement national dans ce conflit ?

La priorité évidente du gouvernement est de protéger l'entreprise. En fait, il a accordé à l'entreprise une période de grâce de trois ans pour ne pas respecter l'environnement.<sup>46</sup> Il s'agit d'une disposition contractuelle qui, à ce jour, n'a pas été modifiée, bien que les communautés locales et autochtones qui habitent la région se plaignent des divers types de pollution qui ont des effets négatifs sur les enfants et les personnes âgées.

#### 7. Quel rôle jouent les actionnaires / propriétaires majoritaires de l'entreprise ? Quelle est la relation entre l'entreprise accusée et le gouvernement du pays en question ?

La priorité évidente du gouvernement est de protéger l'entreprise (question 6). Les actionnaires majoritaires et autres propriétaires tels que Hubert Fabri et le groupe Bolloré jouent un rôle crucial dans les méthodes d'opération de Socfin du fait qu'ils font partie des organes directeurs (conseil d'administration) du groupe. Ils s'efforcent aussi de bâillonner les critiques en engageant des poursuites SLAPP dans le cas de Bolloré et, lors des procédures de plainte (OCDE) se sont engagés à améliorer les méthodes dans les plantations de Socfin.

#### 8. Quel rôle jouent les actionnaires / propriétaires majoritaires de l'entreprise ? Quelle est la relation entre l'entreprise accusée et le gouvernement du pays en question ?

Bolloré a généré du capital au moyen d'une combinaison de prêts et d'obligations à des fins commerciales générales. Une partie de ce capital est probablement affectée au soutien des activités de Socapalm au Cameroun. Bolloré bénéficie à l'heure actuelle de deux prêts à terme et d'un crédit renouvelable.<sup>47</sup> Bien que Socfin ne semble pas recevoir grand-chose de son propre financement direct, en décembre 2016 l'entreprise a émis des obligations pour une valeur de 80 millions d'euros.<sup>47</sup> Les principales banques qui financent Bolloré sont la BNP Paribas, le Groupe BPCE, le Crédit Agricole, le Crédit mutuel – CIC, la Société générale, le groupe néerlandais ING, la HSBC britannique, le Citigroup des États-Unis et la Banque de Chine.<sup>48</sup>

La banque ING a fortement financé Socfin depuis au moins 2011 ; elle a fourni divers types de financement aussi bien au groupe Bolloré qu'à Socfin.<sup>49</sup>

---

<sup>46</sup> <https://pubs.iied.org/pdfs/17571IIED.pdf>

<sup>47</sup> Bloomberg financial terminal, consulté en mai 2020.

<sup>48</sup> <https://forestsandfinance.org/data/> site visité le 30 janvier 2020

<sup>49</sup> Milleudéfense, 2018, Draw the line, a black book about the shady investments of Dutch banks into palm oil <https://en.milleudéfense.nl/news/draw-the-line-english.pdf>.

<sup>50</sup> Socfin, "ING continues its collaboration with Socfin Group," 21 March 2019, available at <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28827-ing-poursuit-sa-collaboration-avec-le-groupe-socfin>

<sup>51</sup> Chain Reaction Research, "the Chain: Indonesia Strengthens Peatlands Moratorium; ING Places €80 Million in Debt for SocFin's Palm Oil and Rubber Expansion," 7 December 2016, available at <https://chainreactionresearch.com/the-chain-indonesia-strengthens-peatlands-moratorium-ing-places-e80-million-in-debt-for-socfins-palm-oil-and-rubber-expansion>

<sup>52</sup> FIAN, "La banque ING continue de financer des plantations d'huile de palme controversées," 23 octobre 2018, <https://www.fian.be/La-banque-ING-continue-de-financer-des-plantations-d-huile-de-palme?lang=fr>

<sup>53</sup> <https://www.environmental-finance.com/content/analysis/the-green-and-sustainability-loan-market-ready-for-take-off.html>, site visité le 21 juin 2019.



La relation financière de la ING avec Socfin existe depuis longtemps.<sup>50</sup> D'après une recherche menée en 2016, la ING a assisté Socfin dans sa première émission de titres de créance qui lui ont « rapporté 80 millions d'euros en obligations senior non sécurisées sur 5 ans pour financer l'expansion de l'affectation de terres en faveur de la production verticalement intégrée d'huile de palme et de caoutchouc en Afrique et en Asie ». <sup>51</sup> En 2018, ING Belgique a fait savoir aux ONG qu'elle allait bientôt octroyer un nouveau prêt à Socfin, mais cette information n'a pas été confirmée par ING Belgique.<sup>52</sup> En 2017, ING Belgique aurait accordé à Socfin un prêt lié à la durabilité de 15 millions d'euros, mais cela n'a pas été confirmé.<sup>53</sup>

Ces prêts et obligations montrent le rôle clé que Citibank et ING sont en train de jouer :

Un fonds de crédits renouvelables : en 2012, Bolloré a reçu d'un consortium de prêt un fonds de crédits renouvelables de jusqu'à 1,3 milliards d'euros. Le montant du prêt est de 300 millions d'euros et il vient à échéance en mai 2025. La banque commerciale et d'investissement néerlandaise ING Groep et la banque commerciale et d'investissement états-unienne Citibank ont été les principales organisatrices de ce prêt, auquel ont participé également plusieurs banques françaises et multinationales.

Prêt à terme : en 2016, Bolloré a reçu un prêt à terme d'un groupe de prêt d'un montant de 400 millions d'euros. Ce prêt vient à échéance en mai 2023. L'ING Groep, entre autres banques françaises et multinationales, y a participé.

Prêt à terme : en avril 2020, Bolloré a reçu d'un groupe de prêt un prêt à terme de 150 millions d'euros. Ce prêt vient à échéance en avril 2024. L'ING Groep et la Citibank, entre autres, y ont participé.

Obligations d'entreprise : en janvier 2017, Bolloré a émis des obligations pour un montant de 500 millions d'euros. L'ING Groep a participé à la gestion de ces obligations.

Obligations d'entreprise : en décembre 2016, Socfin a émis des obligations d'un montant de 80 millions d'euros à des fins commerciales générales. L'ING Groep a été le seul gestionnaire de ces obligations.<sup>54</sup>

## **9. Un lobby ou un groupe d'intérêt s'est-il impliqué dans l'intention de favoriser l'entreprise dans le conflit ?**

POINT D'INFORMATION DISPONIBLE

### **9. Connaissez-vous des politiques, des exigences ou des procédures de l'établissement ou des établissements prêteurs qui ne sont pas respectées ?**

Beaucoup d'institutions financières ont des politiques pour accepter ou refuser des clients en fonction de violations des droits humains telles que l'accaparement de terres, ainsi qu'en fonction de la protection des forêts et de la pollution environnementale. Ces institutions 's'engagent' à respecter certaines normes volontaires, en suivant leurs propres politiques ou des initiatives internationales, mais cela ne veut pas dire grand-chose dans la pratique. Quelques exemples : l'Alliance des investisseurs pour les droits humains, le Groupe de travail des investisseurs pour l'huile de palme durable. Le fonds souverain norvégien pour la santé avait déjà cédé auparavant ses intérêts dans des entreprises de palmier à huile, et il a un conseil d'éthique et des directives concernant les droits humains et l'environnement.

Cependant, beaucoup de ces politiques ne sont pas appliquées correctement. Par exemple, la banque ING exige que ses clients du secteur de l'huile de palme soient certifiés par la RSPO de 3 à 5 ans après avoir reçu du financement, et en 2018 elle a arrêté d'accepter de nouveaux clients de ce secteur.<sup>55</sup> Or, l'ING est membre de la RSPO et elle dépend trop des mécanismes volontaires et de ses rapports avec les clients pour pouvoir remettre de l'ordre dans leurs pratiques dans les plantations. Elle a appliqué cette stratégie pendant plus de 20 ans, bien qu'elle n'ait pas réussi du tout à éviter les dégâts écologiques et sociaux que commettent les entreprises huilières qu'elle finance.

Ce formulaire est basé sur le "Formulaire technique pour la présentation d'une plainte contre une société transnationale", du Tribunal Permanent des Peuples, utilisé à l'occasion du Tribunal Permanent des Peuples sur les Sociétés Transnationales de l'Afrique Australe (Manzini - Johannesburg, 2016-18)

Ceci est une traduction non officielle du document original en anglais.

Date de publication: 20.11.2020

<sup>54</sup> Bloomberg financial terminal, consulté en mai 2020.

<sup>55</sup> Rapport annuel 2018 de la banque ING

ANNEXE 1 – Carte de la chaîne d'investissement de Socfin

